

Ce qu'il faut savoir pour

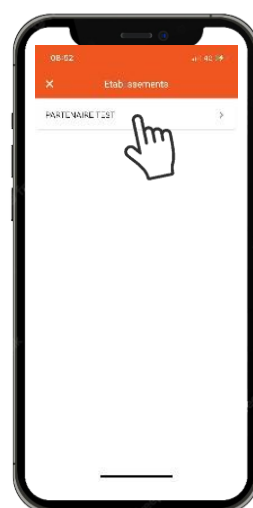
# Enregistrer une transaction avec OKAY Savoie - Smart'TPE

Une transaction consiste à débiter le compte OKAY Savoie d'un collègien pour créditer votre compte partenaire. Toutes les transactions que vous enregistrez dans la journée sont regroupées automatiquement sur un bordereau que vous recevrez par email le lendemain matin. A fréquence régulière, vous recevrez par virement le montant des transactions que vous avez enregistré.

Installez gratuitement l'application OKAY Savoie – Smart'TPE depuis le magasin d'applications de votre smartphone ou de votre tablette, ou **scannez ce QrCode** puis lancez l'installation de l'application.



**Connectez-vous** avec vos identifiants (les mêmes que vous utilisez pour vous connecter à la plateforme Web), puis **confirmez l'identité du compte partenaire**, enfin, **sélectionnez l'établissement** dans lequel vous utilisez l'application (il pourrait y en avoir plusieurs si votre convention le permet).



## Ce qu'il faut savoir pour enregistrer une transaction avec OKAY Savoie - Smart'TPE

Une fois que le menu de l'appli est affiché, **activez le mode SCAN** (et acceptez l'utilisation de l'appareil photo de votre smartphone ou de votre tablette).



**Scannez le QR Code** situé au dos de la carte OKAY Savoie du collégien.

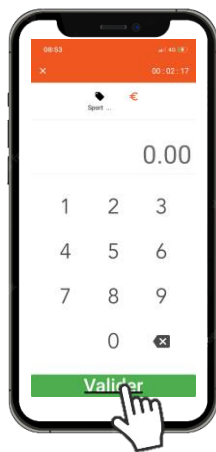


**Sélectionnez le portemonnaie** que vous souhaitez débiter (l'application vous affiche les portemonnaies que votre convention vous autorise à débiter et vous indique le solde du portemonnaie).



# Ce qu'il faut savoir pour enregistrer une transaction avec OKAY Savoie - Smart'TPE

Saisissez le **montant** que vous souhaitez débiter sur la carte et **validez**.



Demandez au collégien de **taper son code PIN**, puis **il valide**.



C'est fait ! La transaction est enregistrée. L'application repasse en mode SCAN automatiquement au bout de quelques secondes pour vous permettre d'enregistrer la prochaine transaction.



## Bon à savoir aussi !

Vous pouvez annuler n'importe quelle transaction, depuis la liste de vos transactions, jusqu'à minuit le jour même. Dans ce cas, le portemonnaie du collégien est immédiatement recredité. Attention, une transaction ne peut plus être annulée dès lors qu'elle a été collectée sur un bordereau.